

Conseil communal du 28 septembre 2026

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

2. Démission de M. Christian HOLLEMAERT de son mandat de Conseiller communal – Prise d’acte

Le Conseil est invité à prendre acte de la démission présentée par M. Christian HOLLEMAERT (PS-LB) de son mandat de conseiller communal.

3. Démission d’un Conseiller communal – Vérification, validation des pouvoirs, prestation de serment et installation du Conseiller remplaçant

Suite à la démission de M. Christian HOLLEMAERT de sa fonction de conseiller communal, il y a lieu de procéder à la vérification des pouvoirs de la 2^{ème} suppléante de la liste PS/LB, Mme Virginie EGGERMONT, qui a obtenu 132 suffrages à l’élection du 13 octobre 2024, laquelle ne se trouve dans aucun des cas d’incompatibilité, d’incapacité ou de parenté prévus par les dispositions légales en la matière et se trouve, par conséquent, dans les conditions d’éligibilité requises.

Dès lors, le Conseil est invité à :

- Déclarer validés les pouvoirs de Mme Virginie EGGERMONT en qualité de conseillère communale effective ;
- Prendre acte de la prestation de serment de l’intéressée, en conséquence de quoi, elle est installée dans ses fonctions de Conseillère communale.

4. Tableau de préséance des membres du Conseil communal - Modification

Suite à la démission de M. Christian HOLLEMAERT de sa fonction de conseiller communal, l’assemblée est invitée à arrêter le tableau de préséance des membres du Conseil communal tel que modifié comme suit :

NOM et prénom des Conseillers	Qualité	Date d'ancienneté	Nombre des suffrages obtenus après les élections	Ordre de préséance
VAN HONACKER Patrick	Conseiller sortant	09/01/1971	297	1
SENESAEL Daniel	Bourgmestre sortant	02/01/1983	1 365	2
MARQUETTE Isabelle	Conseillère sortante	04/12/2006	151	3
CAPART Adeline	Conseillère sortante	14/10/2012	476	4
DECONINCK François	Echevin sortant	14/10/2012	338	5
DI LORENZO Frédéric	Echevin sortant	14/10/2018	564	6
VERVAECKE Sophie	Echevine sortante	14/10/2018	428	7
DUBUS Christine	Echevine sortante	14/10/2018	350	8
TRATSAERT Chloé	Conseillère sortante	14/10/2018	178	9
EGGERMONT Virginie	Conseillère sortante	14/10/2018	132	10
DEMARQUE Eric	-	-	339	11
ROUSSEL Steve	-	-	292	12
GRAULICH Thierry	-	-	211	13
SEYNAVE Virginie	-	-	210	14
VANBOUT Geoffrey	-	-	160	15
MOERMAN Mike	-	-	159	16
VERSCHUREN Evelyne	-	-	156	17
LOMBART Christine	-	-	155	18
LUTUN Florence	-	-	146	19
NYS-GOEMAERE Françoise	-	-	128	20
VANDENHEMEL Philippe	-	-	115	21

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

5. ASBL Impact – Organe d'administration – Démission d'un membre – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Sophie VERVAECKE afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de représentant communal au sein de l'organe d'administration de l'ASBL Impact jusqu'à la date du renouvellement du Conseil communal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

6. IEG – Assemblées générales – Démission d'un membre – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. François DECONINCK afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de représentant de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale IEG jusqu'à la fin de la présente mandature.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

7. ORES Assets – Assemblées générales – Démission d'un membre – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. François DECONINCK afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de représentant de la commune d'Estaimpuis à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires de l'intercommunale ORES Assets jusqu'à la fin de la présente mandature.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

8. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux « Affaires générales » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de membre effectif de la commission communale "Affaires générales".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

9. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux « Travaux » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de membre effectif de la commission communale "Travaux".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

10. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à « Enseignement et Culture » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de membre effectif de la commission communale "Enseignement et Culture".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

11. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux « Finances et Développement territorial » – Démission du Président – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de Présidente de la commission communale "Finances et Développement territorial".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

12. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à « Jeunesse et Sports » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de membre effectif de la commission communale "Jeunesse et Sports".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

13. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à « Environnement et Ruralité » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de membre effectif de la commission communale "Environnement et Ruralité".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

14. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux « Affaires sociales » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner Mme Virginie EGGERMONT afin d'assurer le remplacement de M. Christian HOLLEMAERT en qualité de membre effectif de la commission communale "Affaires sociales".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

15. CPAS – Démission d’un membre du Conseil de l’Action sociale – Prise d’acte – Élection de plein droit d’un membre remplaçant

L’assemblée est invitée :

- à prendre acte de la démission de Mme Virginie EGGERMONT de son mandat de membre du Conseil de l'action sociale avec effet à la date de prestation de serment de sa remplaçante ;
- à procéder à l’élection de plein droit, sur base de l’acte de présentation du groupe politique PS/LB, de Mme Anaïs MAERTENS, en tant que membre du Conseil de l'action sociale du CPAS d'Estaimpuis.

16. Introduction d’une demande de subvention auprès d’Infrasports pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique – Complexe sportif de Néchin

L’assemblée est invitée à approuver la demande de subvention auprès d’Infrasports pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du Complexe sportif de Néchin.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

17. Avis communal relatif aux propositions de connexions des centralités villageoises et à la localisation du mobipôle – Schéma régional structurant de mobilité collective – SPW Mobilité et Infrastructures

Dans le cadre de l’avis sollicité par l’Autorité Organisatrice de Transports collectifs et partagés (AOT) sur les connexions aux pôles D1 (destination 1ère : les centralités urbaines et les centralités urbaines de pôle d’ancrage) et aux pôles D2 (destination secondaire : les centralités urbaines de pôle régional, de pôle majeur et la capitale régionale) des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant, ainsi que sur la localisation des mobipôles, l’assemblée se propose :

- de confirmer la destination D1 - Mouscron comme connexion prioritaire à un pôle urbain, préconisée par le Projet de Schéma Régional Structurant de Mobilité Collective ;

- de proposer le pôle Tournai comme destination D2 (connexion prioritaire à un pôle majeur) au regard des données FMD (Floating Mobile Data), Tournai étant en deuxième position après Mouscron, considérant la chaîne de déplacement de type 2 offerte par Tournai (elle est de type 4 pour Roubaix), et vu les services qui y sont rendus aux citoyens (SPW-Tournai, hôpitaux, enseignement supérieur, justice de paix, tribunaux, commerces, etc.) ;
- de maintenir, voire renforcer la ligne actuelle TEC Tournai - Templeuve - Néchin - Herseaux – Mouscron ;
- de maintenir, voire renforcer la desserte sur la commune d'Estaimpuis de la ligne TEC structurante Tournai - Pecq - Néchin - Dottignies – Mouscron ;
- de maintenir et de renforcer les liaisons transfrontalières entre le territoire de la Commune d'Estaimpuis et la France ;
- de solliciter de l'AOT qu'elle requière l'avis du Conseil communal conformément au rapport de la réunion de l'OCBM du 27 novembre 2025, lequel rapport stipule que l'accessibilité au sein des pôles urbains majeurs et régionaux ne fait pas l'objet du présent schéma. Seront concernées à l'avenir Mons, Colfontaine, Frameries, Quaregnon, La Louvière, Manage, Tournai, Mouscron, Estaimpuis. Aucun avis communal n'est sollicité à ce stade pour l'offre urbaine", la centralité Estaimpuis étant assimilée au pôle Mouscron ;
- de solliciter de l'AOT qu'elle requière l'avis du Conseil communal pour toute modification au Schéma Régional Structurant de Mobilité Collective qui pourrait résulter de l'adoption d'un Schéma de Développement Communal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

18. Police de roulage – Règlement complémentaire de roulage – Estaimpuis, rue du Puits de Pierre 26 – Interdiction de stationnement et d'arrêt

L'assemblée est invitée à approuver la création d'une interdiction de stationnement et d'arrêt face aux deux garages desservant l'habitation sise rue du Puits de Pierre 26 à Estaimpuis. Cette mesure sera matérialisée au droit des deux accès aux garages par le placement d'un signal « E3 » ainsi que par un marquage routier de type "zébra".

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

19. Fusion des Fabriques d'Eglises au sein de l'entité d'Estaimpuis - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver :

- l'absorption des fabriques d'églises Saints-Denis-et-Ghislain (ET), Saint-Vaast (Ev), Saint Barthélémy (Est), Saint-Léger (SL), Saint-Amand (N) et Saint Amand (B) par la Fabrique d'Eglise Saint Vaast (Leers-Nord) ;
- le rattachement du territoire des paroisses Saints-Denis-et-Ghislain (ET), Saint-Vaast (Ev), Saint Barthélémy (Est), Saint-Léger (SL), Saint-Amand (N), Saint Amand (B) avec le territoire de la paroisse absorbante Saint-Vaast (Leers-Nord) ;
- le transfert du patrimoine des fabriques d'églises Saints-Denis-et-Ghislain (ET), Saint-Vaast (Ev), Saint Barthélémy (Est), Saint-Léger (SL), Saint-Amand (N), Saint Amand (B) vers la Fabrique d'église Saint Vaast (Leers-Nord) ;
- la requalification des églises Saints-Denis-et-Ghislain (ET), Saint-Vaast (Ev), Saint Barthélémy (Est), Saint-Léger (SL), Saint-Amand (N), Saint Amand (B) en Eglises annexes ;
- l'interdiction faite aux fabriques d'églises Saints-Denis-et-Ghislain (ET), Saint-Vaast (Ev), Saint Barthélémy (Est), Saint-Léger (SL), Saint-Amand (N), Saint Amand (B) et Saint Vaast (Leers-Nord) de procéder à toute opération liée au rattachement des paroisses, à l'absorption des Fabriques et à leur fusion, au transfert du patrimoine et à la requalification des églises en églises annexes tant que les autorités de tutelle et diocésaine n'auront approuvé les délibérations du Conseil Communal et des Fabriques d'églises Saints-Denis-et-Ghislain (ET), Saint-Vaast (Ev), Saint Barthélémy (Est), Saint-Léger (SL), Saint-Amand (N), Saint Amand (B) et Saint Vaast (Leers-Nord).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

20. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 30.06.2026 - Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 30 juin 2026 laissant apparaître les montants suivants :

- Compte courant Belfius : 12.647,91 €
- Compte courant ING : 190.000 €
- Compte courant BNP Paribas : clôturé
- Compte Terminal 9719 : 865,20 €
- Belfius Tre@sury + : 170.000,00 €
- Belfius Tre@sury Spécial : 0,00 €
- CPH Business : clôturé
- Dossier titres : 0,00 €

- Fidelity 6 mois : 0,00 €
- Compte à terme Belfius : 0,00 €
- Compte à terme ING : 3.475.000 €
- ING Flexibonus account 3 : 200.000 €
- Ethias saving branche 26 : 2.450.000 €
- Assurance fédérale nova deposit : 50.000 €
- Avoir justifié : 6.548.513.11 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

21. Modifications budgétaires n°2 – Exercice 2026 - Arrêt

L'assemblée est invitée à approuver la modification budgétaire n°2 de 2026 aux exercices ordinaire et extraordinaire comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	20.581.927,41 €	4.246.804,35 €
Dépenses totales exercice proprement dit	20.219.828,68 €	4.005.939,34 €
Boni / Mali exercice proprement dit	362.098,73 €	240.865,01 €
Recettes exercices antérieurs	1.623.515,73 €	378.579,96 €
Dépenses exercices antérieurs	143.502,67 €	2.835.805,63 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	3.244.999,38 €
Prélèvements en dépenses	1.650.000,00 €	1.028.638,72 €
Recettes globales	22.205.443,14 €	7.870.383,69 €
Dépenses globales	22.013.331,35 €	7.870.383,69 €
Boni / Mali global	192.111,79 €	0,00 €

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	836.298,80 €	
Fabrique d'église protestante de Tournai	1.800,00 €	
Participation aux frais des F.E.	29.000 €	
Zone de Police	1.108.582,13 €	
Zone de Secours	284.432,42 €	Budget non voté

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

22. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2026 – Etablissement cultuel – Saint-Barthélemy (Estaimpuis)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 13 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Barthélemy (Estaimpuis) arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2026 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 21.938,00	€ 21.938,00
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 52.385,68	€ 52.385,68
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 12.385,68	€ 12.385,68
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 5.700,00	€ 5.700,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 38.623,68	€ 38.623,68
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 30.000,00	€ 30.000,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 74.323,68	€ 74.323,68
Dépenses totales	€ 74.323,68	€ 74.323,68
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

23. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2026 – Etablissement cultuel – Saint-Léger (Saint-Léger)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 19 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Léger (Saint-Léger) arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2026 telle que réformée comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 15.035,93	€ 19.118,34
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 4.082,41
Recettes extraordinaires totales	€ 18.398,91	€ 18.398,91
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 9.698,91	€ 9.698,91
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 7.393,00	€ 7.443,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 21.424,25	€ 21.374,25
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 3.600,00	€ 8.700,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 33.434,84	€ 37.517,25
Dépenses totales	€ 32.417,25	€ 37.517,25
Résultat comptable	€ 1.017,59	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

24. Modification budgétaire n°2 – Exercice 2026 – Etablissement cultuel – Saint-Vaast (Leers-Nord)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast (Leers-Nord) arrête la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2026 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 19.787,62	€ 19.787,62
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 16.727,81	€ 16.727,81
Recettes extraordinaires totales	€ 8.835,97	€ 8.835,97
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 8.835,97	€ 8.835,97
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.716,00	€ 4.716,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 23.407,59	€ 23.407,59
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 500,00	€ 500,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 28.623,59	€ 28.623,59
Dépenses totales	€ 28.623,59	€ 28.623,59
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

25. Budget 2027 – Eglise protestante unie de Belgique Tournai – Estaimpuis (EPUB) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 3 juin 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel protestant EPUB de Tournai arrête le budget pour l'exercice 2027 comme suit :

Recettes ordinaires totales (chapitre I) - dont une intervention communale ordinaire de secours de : 1.786,05 € à charge de la Commune d'Estaimpuis	25.525,62
dont le supplément ordinaire (art. R15)	22.325,62
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	1.954,38
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R18)	1.954,38
TOTAL - RECETTES	27.480,00
Dépenses ordinaires (chapitre I)	10.390,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	17.090,00
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D47)	0,00
TOTAL - DÉPENSES	27.480,00
RÉSULTAT	0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

26. Budget 2027 – Etablissement cultuel – Saints Ghislain et Denis (Estaimbourg)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 19 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saints Ghislain et Denis (Estaimbourg) arrête le budget pour l'exercice 2027 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 5.318,20	€ 5.318,20
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 3.856,11	€ 3.856,11
Recettes extraordinaires totales	€ 2.289,86	€ 2.289,86
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 2.289,86	€ 2.289,86
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.095,00	€ 1.095,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 6.513,06	€ 6.513,06
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 7.608,06	€ 7.608,06
Dépenses totales	€ 7.608,06	€ 7.608,06
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

27. Budget 2027 – Etablissement cultuel – Saint-Amand (Bailleul)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 4 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand (Bailleul) arrête le budget pour l'exercice 2027 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 8.983,30	€ 8.983,30
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 2.093,67	€ 2.093,67
Recettes extraordinaires totales	€ 3.150,70	€ 3.150,70
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 3.150,70	€ 3.150,70
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 5.050,00	€ 5.050,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 7.084,00	€ 7.084,00
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 12.134,00	€ 12.134,00
Dépenses totales	€ 12.134,00	€ 12.134,00
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

28. Budget 2027 – Etablissement cultuel – Saint-Barthélemy (Estaimpuis)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 13 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Barthélemy (Estaimpuis) arrête le budget pour l'exercice 2027 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 22.101,00	€ 22.101,00
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 120.743,80	€ 120.743,80
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 10.743,80	€ 10.743,80
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.727,00	€ 4.727,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 28.117,80	€ 28.117,80
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 110.000,00	€ 110.000,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 142.844,80	€ 142.844,80
Dépenses totales	€ 142.844,80	€ 142.844,80
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

29. Budget 2027 – Etablissement cultuel – Saint-Vaast (Leers-Nord)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast (Leers-Nord) arrête le budget pour l'exercice 2027 telle que réformée comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 10.643,79	€ 10.470,04
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 7.011,98	€ 6.838,23
Recettes extraordinaires totales	€ 7.845,47	€ 7.845,47
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 7.845,47	€ 7.845,47
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.300,00	€ 4.300,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 14.139,26	€ 13.965,51
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 50,00	€ 50,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 18.489,26	€ 18.315,51
Dépenses totales	€ 18.489,26	€ 18.315,51
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

30. Budget 2027 – Etablissement cultuel – Saint-Léger (Saint-Léger)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 19 août 2026 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Léger (Saint-Léger) arrête le budget pour l'exercice 2027 telle que réformée comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 15.399,00	€ 15.399,00
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 12.105,56	€ 12.105,56
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 7.005,56	€ 7.005,56
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.690,00	€ 3.740,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 12.836,40	€ 12.906,40
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 5.100,00	€ 5.100,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 27.504,56	€ 27.504,56
Dépenses totales	€ 21.626,40	€ 21.746,40
Résultat comptable	€ 5.878,16	€ 5.758,16

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

31. IEG – Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2026 – Approbation du point unique inscrit à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver le point inscrit à l’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire de l’IEG du 9 octobre 2026, à savoir :

- Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de Rémunération

32. Protocole d’accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d’infractions mixtes – Approbation

L’assemblée est invitée à approuver le protocole d'accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes conclu avec le Procureur du Roi de Mons.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

33. Protocole d’accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d’infractions de roulage au sens de l’article 3, 3° de la Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales – Approbation

L’assemblée est invitée à approuver le protocole d'accord relatif aux sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage au sens de l'article 3,3° de la loi SAC conclu avec le Procureur du Roi de Mons.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

Séance de questions-réponses

(Art. 77 du ROI : Le nombre maximal de questions orales est limité à une par conseiller et par séance)

H U I S C L O S

34. Prolongation stage du directeur de l'école de Leers-Nord

35. Personnel enseignant – Interruption de carrière dite thématique pour octroyer des soins

36. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège communal

Bonne séance,
Frédéric DI LORENZO
Bourgmestre